

L'association « JE MONTE SUR SCENE » présente son

**STAGE DE DANSE CLASSIQUE
AMATEURS, PREPROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELS
du 11 AU 16 JUILLET 2019**

REGLEMENT

Article 1 : Objet

L'association « Je Monte sur Scène » a pour but de promouvoir la danse classique au niveau national et international, de favoriser les rencontres entre les professeurs, les danseurs et les différentes écoles de danse.

Article 2 : Date et lieu du stage

Le stage aura lieu du 11 au 16 juillet 2019, à l'Espace Danse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse, place St Pierre, 31000 Toulouse (Métro Capitole, St Cyprien, Compans Caffarelli).
Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. La date limite d'inscription est fixée au **29 juin 2019** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 3 : Professeurs invités

Les cours sont assurés par des professeurs de niveau international.
Les professeurs seront cette année

Pour les cours de danse classique :

- **Grigory CHICHERIN**, Kirov, Dutch National Ballet
- **Boyko DOSSEV**, Boston Ballet, Oklahoma University
- **Maria GUTIERREZ**, Ballet du Capitole de Toulouse

Pour les cours de barre à terre :

- **Line JENNY NEEL**, Centre de Danse Classique d'Albi

Article 4 : Participants

Le stage est ouvert à tous à partir de 8 ans.

Les cours de répertoire et de caractère sont ouverts aux stagiaires à partir du niveau moyen.

L'atelier chorégraphique est ouvert aux stagiaires âgés de 14 ans minimum.

Toute personne inscrite au stage, certifiée sur l'honneur, être médicalement non contre-indiquée à la pratique de la danse classique (certificat médical de moins d'un an) et avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque participant.

Article 5 : Cours

Les cours seront assurés par les professeurs invités selon les niveaux suivants :

- **Elémentaire**
- **Moyen**
- **Supérieur**
- **Barre à terre**
- **Pointes (niveaux élémentaire et moyen)**
- **Caractère (niveaux moyen et supérieur)**
- **Répertoire / Adage**
- **Atelier Chorégraphique**
- **Classe garçons (sous réserve du nombre d'inscrits)**

Les professeurs se réservent le droit de changer l'élève de niveau en cours de stage, et ce, dès le 1^{er} jour.

Les salles de danse sont interdites à toute personne étrangère au stage, à l'exception des professeurs-auditeurs inscrits.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours.

Les stagiaires devront être prêts au moins un quart d'heure avant le début du cours, munis d'une bouteille d'eau (pour les plus jeunes, aller aux toilettes au préalable). Les sorties pendant les cours ne sont pas souhaitables.

Article 6 : Responsabilités

L'association JMS n'est responsable des stagiaires que durant les heures de cours pris dans l'enceinte des studios de danse.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de sortie non autorisée entre les cours ou dès la fin des cours.

La responsabilité de JMS ne peut être engagée en cas de préjudice corporel, de perte ou vol d'objets personnels.

Article 7 : Pièces à fournir

La participation au stage de danse JMS nécessite de fournir :

- La fiche d'inscription**
- Le formulaire d'accord du stagiaire ou de son représentant légal**
- Le formulaire d'autorisation parentale de sortie des locaux pour les mineurs**
- Le formulaire d'hébergement en famille d'accueil**
- 3 photos d'identité (1 pour le dossier, 1 pour la carte d'adhésion, 1 pour la carte de cours)**
- La photocopie de la carte d'identité/passeport/carte de séjour, en cours de validité**
- Le certificat médical de moins d'un an**
- Le chèque d'adhésion JMS 2018-2019** (la carte d'adhésion sera fournie à l'entrée du stage)
- Le ou les chèques de règlement selon les cours choisis.**

Nouveauté 2019 : le paiement en une seule fois de l'inscription + l'adhésion peut être réglé en ligne sur :

<https://www.helloasso.com/associations/association-je-monte-sur-scene/adhesions/stage-de-danse-classique-toulouse>

Seuls les dossiers complets seront traités.

Ces pièces sont à adresser à : **Association « Je Monte sur Scène »**
Apt 200 - 16, rue Maurice Fonvieille
31000 Toulouse

Article 8 : Modalités de paiement

L'adhésion à l'association de 12€ pour 2018-2019 est obligatoire.

Il est possible de régler le forfait illimité ou le forfait 12 cours en 3 fois pour toute inscription en avril, en joignant au dossier d'inscription 3 chèques qui seront encaissés en avril, mai et juin 2019, ou **en 2 fois pour toute inscription en mai**, en joignant 2 chèques qui seront encaissés en mai et juin 2019.

Tous les chèques seront encaissés avant le début du stage.

La totalité du règlement est obligatoire pour enregistrer l'inscription et commencer le stage.

Pour tout cours ou carte rajouté durant le stage, le tarif de la 2ème période sera appliqué et devra être réglé avant 12h le dernier jour du stage (voir fiche d'inscription).

Article 9 : Remboursement

En cas de désistement **avant le 08/06/2019**, 30% du montant total du stage est dû sauf en cas de force majeure, sur justificatif.

En cas de désistement **à partir du 08/06/2019**, le stage sera dû intégralement sauf en cas de force majeure, sur justificatif.

Tout stage commencé est dû intégralement.

Article 10 : Exclusion

Des propos raciaux, comportements violents ou indignes pendant le stage peuvent entraîner, ipso facto, l'annulation de l'inscription, sans recours ni remboursement.

Nous rappelons que l'usage de tabac, alcool, stupéfiant, est interdit et puni par la loi française. Toute personne dérogeant à cette obligation pendant les cours ou les interclasses, sera interdite d'entrée ou de participation au stage.

Tout manquement au règlement entraînera l'exclusion immédiate du ou des stagiaires.

Article 11 : Acceptation

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 12 : Multimédias

Les stagiaires acceptent les prises de vue, photos, films, durant le stage.

Ces épreuves restent l'entière propriété de l'association « Je Monte sur Scène » qui peut, dans le respect de la bienséance, les utiliser à des fins publicitaires sans aucun dédommagement d'aucune sorte pour les personnes filmées ou photographiées.

Toutes prises de vidéo, photos ou notes de cours sont interdites sur les lieux du stage, à l'exception des personnes habilitées par JMS.

Article 13 : Possibilité d'hébergement

Les stagiaires peuvent être hébergés en famille d'accueil. Les frais d'hébergement s'élèvent à 35 € par nuitée en pension complète (cf. formulaire de demande d'hébergement).

Contact : jemontesurscene31@gmail.com

Possibilités de logement dans de nombreux hôtels à Toulouse, ainsi que des locations de vacances (www.airbnb.fr, www.abritel.fr, www.advisor.fr, www.oudormir.com, www.housetrip.fr, ...)

Article 14 : Professeurs auditeurs

Les professeurs qui souhaitent assister au stage devront s'acquitter de l'adhésion 2018-2019 d'un montant de 12 € à l'association JMS (fournir une photo d'identité pour la carte d'adhésion) et d'un forfait donnant accès aux salles de cours (cf. formulaire professeurs auditeurs).

Tout enregistrement, photos, vidéos, prises de notes sont formellement interdites pendant les cours.

Article 15 : Divertissement chorégraphique

A la fin du stage, une présentation chorégraphique d'une durée de 3 minutes par chorégraphie peut être réalisée par les stagiaires qui émettent le souhait de présenter leur propre variation.

Une préinscription pour le divertissement chorégraphique est à remplir sur la fiche d'inscription. Les présentations seront acceptées dans la limite de la durée du divertissement (environ 1 heure). La musique sera fournie sur support CD uniquement et, dès le 1^{er} jour du stage, avec les indications suivantes : nom et prénom, titre et durée de la variation présentée.